



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210713-BUR-AG-21-080-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de l'accord cadre : (fournitures courantes et services) N°210001DDCS : pour prestation de location de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums

Lot N° 3 : prestations de location de scène, podium et de planchers ou piste de danse

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution de l'accord cadre : (fournitures courantes et services) N°21001DDCS : pour prestation de location de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums

Lot N° 3 : prestations de location de scène, podium et de planchers ou piste de danse

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} Avril 2019 et son article R2122-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5 CGCT (214 000€ HT à ce jour) ;

Considérant que la procédure lancée le 16 avril 2021 a été classée sans suite ;

Vu le courrier de consultation en date du 28 Juin 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

D'attribuer l'accord cadre N° 21001DDCS pour **prestation de location de structures , matériels de réception , podiums, planchers ou pistes de danse et velums – Lot N°3 : Prestation de location de structures : tentes, chapiteau , velum** à la SARL TAG sise 20290 LUCCIANA, (N° siret 750 943 000 11) pour un montant minimum de 5 000€HT et un montant maximum de 15 000€HT, pour une durée d'un an reconductible une fois ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia sur le Compte 6135/011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification